

5.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-316009-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2023

Publié le 5 avril 2023

Suite à la convocation en date du 6 mars 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 21 MARS 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Anne VANPEENE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Agnès DENYS.

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole et rural.

Vu le rapport DRE/2023/56

Vu l'avis en date du 13 mars 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement, politique de l'eau

DECIDE à l'unanimité:

- d'émettre un avis favorable sur les modifications du périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier d'Obrechies, Ferrière-la-Petite, avec extension sur les communes de Quiévelon, Colleret, Cerfontaine et Damousies, récapitulées dans le rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté modificatif du périmètre de cette opération d'aménagement foncier agricole et forestier.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 26.

49 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CAILLIET.

Madame CLERC (porteuse du pouvoir de Monsieur Yannick CAREMELLE), ainsi que Messieurs SEGUIN et VERFAILLIE (porteur du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 21 mars 2023

OBJET : Interventions départementales dans le domaine agricole et rural.

Le présent rapport a pour objet la modification du périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier d'Obrechies, Ferrière-la-Petite avec extension sur les communes de Quiévelon, Colleret, Cerfontaine et Damousies.

En application du paragraphe VI de l'article L.121-14 du Code rural et de la pêche maritime, les modifications de périmètre d'aménagement foncier, représentant moins de 5 % du périmètre fixé dans l'arrêté ordonnant l'opération, sont décidées par le Conseil départemental, après avis de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF).

Cette opération a été autorisée par délibération du 17 novembre 2014 (DDL/2014/1068) et ordonnée par un arrêté du Président du Conseil général du 28 janvier 2015.

Lors de sa réunion du 11 mars 2019, la CIAF a demandé une extension du périmètre de l'opération sur des communes limitrophes. Cette extension, supérieure à 5 % du périmètre fixé dans l'arrêté ordonnant l'opération, a entraîné la réalisation d'une étude d'aménagement complémentaire et une enquête publique sur le périmètre concerné. A la suite de celle-ci, le nouveau périmètre de l'aménagement foncier a été porté à 722 ha 59 a 33 ca par arrêté du Président du Département et autorisé par la délibération du 17 mai 2021 (DRE/2021/182).

Lors de la consultation des propriétaires sur l'avant-projet parcellaire qui s'est déroulée du 10 octobre au 10 novembre 2022, des échanges de cultures ont été renseignés et une demande d'intégrer des parcelles limitrophes du périmètre de l'opération a été demandée pour pouvoir envisager leur pérennisation.

Lors de sa réunion du 2 février 2023, la CIAF a confirmé l'intérêt de ses inclusions de parcelles et a demandé une modification du périmètre, résumées ci-dessous.

Les modifications concernent 7 parcelles de Cerfontaine et 2 parcelles de Ferrière-la-Petite, 2 parcelles de Colleret et 2 parcelles d'Obrechies, à inclure dans l'intérêt du futur remaniement parcellaire et des objectifs de l'aménagement foncier, pour une superficie totale de 12 ha 47 a 45 ca.

La nouvelle superficie du périmètre d'aménagement foncier sera de 735 ha 06 a 78 ca.

La modification du périmètre représente 1,73 % du périmètre de l'opération.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'émettre un avis favorable sur les modifications du périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier d'Obrechies, Ferrière-la-Petite, avec extension sur les communes de Quiévelon, Colleret, Cerfontaine et Damousies, récapitulées dans le présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'arrêté modificatif du périmètre de cette opération d'aménagement foncier agricole et forestier.

Patrick VALOIS
Vice-Président